



Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 11
Procuration : 7
Suffrage exprimé : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL N°93-2025

OBJET : TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE – MISE A JOUR DU TABLEAU GENERAL – ANNEE 2025

Le **03 JUIN 2025** à 18h30, le Conseil Municipal de La Guerche sur l'Aubois dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCASTEL, le Maire.

Date de convocation : le 27 mai 2025

Secrétaire de séance : Mme Christelle Bézé

Étaient présents : Pierre DUCASTEL (Maire), Solange MOREAU, Franck GABIGNON, Christelle BÉZÉ, Wilfrid BOISSIER, Christine COMBEMOREL, Muriel BRETON, Christine BONNEFOY-CLAUDET, Guillaume PERDRIX, Alain PAQUET, Anthony GARINIE.

Absents excusés : Nicolas THOMAS (pouvoir à M. Paquet), Catherine CLAUDET (pouvoir à M. le Maire), Danièle FONTAINE (pouvoir à Mme Bonnefoy-Claudet). Guy HENRY (pouvoir à M. Boissier), Romain FONTAINE (pouvoir à Mme Bézé), Laure LOTODÉ (pouvoir à Mme Moreau), Nathalie LASSERRE (pouvoir à Mme Breton).

Absents : M. Sylvain RABOT, M. Philippe MAUPASTÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu la délibération n°47 du 24 septembre 2021 instaurant les taux de promotion des grades pour les agents de la commune de La Guerche sur l'Aubois,

Vu les Lignes Directrices de Gestion RH adoptées en mars 2021 permettant la promotion des agents ou de valoriser leurs parcours.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 19 mars 2025.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du CST, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%. Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

CAT	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal 2^{ème} et 1^{ère} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Agent de Maîtrise	100 % 100%
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint administratif principal 1^{ère} classe	Rédacteur	100%
	ATSEM	ATSEM Principal 2^{ème} classe	100%
	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	100 %
	ATSEM Principal 1^{ère} classe	Agent de Maîtrise	100%



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DEL N°93-2025

**OBJET : TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE – MISE A
JOUR DU TABLEAU GENERAL – ANNEE 2025**

Cat	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe	100 %
	Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe	Adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe	100%
B	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	100 %
	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100 %
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100 %
	Technicien	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	100 %
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100 %
A	Attaché	Attaché principal	100 %

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à la majorité - à l'unanimité :

Suffrages exprimés : 16 pour : 16 contre : 0 abstention : 2 (M. Perdrix et M. Henry)

- de valider la modification de la délibération concernant le taux de promotion selon le tableau ci-dessous.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Certifié et exécutoire.

Publié ce jour, le 10 juin 2025

Le Maire,
Pierre DUCASTEL



secrétaire de séance
Mme Christelle BÉZÉ

Accusé de réception en préfecture
018-211801089-20250603-93-DEL-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025